Avenue de la Claireau – Mobilité scolaire - Réunion d'habitants du 27/03/2023 - Compte-rendu

Thème : Mobilité scolaire – Présentation du projet de rue scolaire – Discussion avec les habitants et la direction d'école

Intervenants :
M. Gregory Matgen, Echevin de la mobilité ;
Mme Florence Tonon du service Mobilité.
Mme Scheerens, directrice de l'école Sint-Josef

Assistance : 3 habitants (de 3 habitations sur les 4 ménages de l'avenue).

Début de la réunion à 18h00.

Mot d'introduction par M. Matgen et présentation du projet par Mme Tonon
La réunion d'habitants a pour but de présenter le projet de la rue scolaire, de répondre aux questions des habitants et d'en discuter avec eux.
Pour rappel, la rue scolaire est une rue dans laquelle se situe l'entrée d'un établissement scolaire et qui est fermée à la circulation aux heures d'entrée et de sortie des classes. Pendant la fermeture de la rue, les piétons et cyclistes (dont les speed pedelecs) ont accès à la rue ainsi que les services de secours. La circulation sortante reste autorisée. Les habitants de la rue possèdent une dérogation octroyée par la commune et peuvent donc accéder à la rue pendant les horaires de fermeture en cas de besoin.
Il est rappelé qu'il s'agit d'une demande de l'école et que le comité de parents soutient cette mesure.
A l'issue de la phase test d'environ 3 mois, une évaluation générale de la mesure sera organisée auprès des habitants, des parents, des élèves de 5e et 6e primaire et auprès de la direction. Si cette évaluation s'avère positive, la mesure pourra être pérennisée.

Réactions des riverains

Les habitants nous confirment les problèmes de circulation aux heures d'entrée et de sortie des classes, du manque de place dans la rue ainsi que les incivilités qui en découlent. Les habitants nous font part d'autres aspects à prendre en compte et font les demandes suivantes :

- Demande de placer deux barrières en amont et en aval de la rue malgré le sens unique. En effet, certains automobilistes ou livreurs remontent la rue en marche arrière.
- Demande de fermer de la rue pendant 45 minutes au lieu de 30 minutes comme proposé par la commune.

Conclusions par M. Maingain :
Une phase de test pour la rue scolaire sera organisée à partir du 24/04/2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire. Une évaluation générale permettra d'indiquer si la mesure doit être pérennisée ou annulée.

Fin de la réunion à 18h45.

Rue scolaire - Schoolstraat

SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Spreiding van de leerlingen volgens hun voornaamste verplaatsingswijze ('s ochtends)				
	Aantal	♂	♀	%
Te voet	18	9	9	9,37
Met de begeleide rij (wandelbus)				
Met de fiets	35	20	15	18,23
Met de fietsrij				
Met de step	10	7	3	5,21
Met het openbaar vervoer	25	17	8	13,03
Met de schoolbus				
Met de bromfiets of motor	1	1	0	0,52
Met de wagen	99	45	54	51,56
Via carpooling (niet met gezinsleden)	4	2	2	2,08
Andere:				
TOTAAL	192	101	91	100

Vervoersmiddelen (leerlingen) / Moyens de transport (élèves)

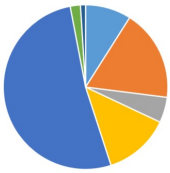

SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Phase test / Testfase

24/04 – 30/06

+ ALE !

=> Demande de dérogation/ Aanvraag van een vergunning

=> Evaluation/Evaluatie

Volontaires / Vrijwilligers

SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE
WOLUWE-SAINT-LAMBERT